



abps@seco.admin.ch

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR

A l'attention de Monsieur le
Conseiller fédéral Guy Parmelin

Genève, le 19 décembre 2025
MT/3116 – FER No 37-2025

Révision totale de l'ordonnance sur les machines (OMach)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir consultés concernant l'objet susmentionné, et nous permettons de vous transmettre ci-après nos considérations au nom de la FER Genève.

Contexte et enjeux pour l'industrie genevoise

Le canton de Genève abrite un tissu industriel diversifié et innovant, avec une forte présence dans les secteurs de la haute précision, de l'horlogerie et des technologies médicales. Ces entreprises, majoritairement des PME, sont fortement intégrées dans les chaînes de valeur européennes et dépendent d'un accès fluide au marché intérieur de l'Union européenne.

La mise à jour de l'ordonnance sur les machines en alignement avec le règlement (UE) 2023/1230 constitue dès lors une priorité afin de maintenir la compétitivité de ces entreprises. L'absence d'équivalence réglementaire entraînerait des coûts supplémentaires importants, notamment en matière de double certification, et créerait des obstacles techniques au commerce préjudiciables à l'industrie suisse.



Appréciation générale du projet

La FER Genève soutient favorablement la révision totale de l'ordonnance sur les machines telle que proposée. Elle salue en particulier :

- le maintien de l'approche d'équivalence réglementaire avec l'Union européenne, qui a fait ses preuves depuis 2008 et garantit un niveau de sécurité élevé tout en facilitant l'accès au marché européen ;
- la synchronisation de l'entrée en vigueur avec l'applicabilité du règlement européen au 20 janvier 2027, évitant ainsi toute période d'incertitude juridique ;
- l'introduction de nouvelles définitions, notamment celle de la « modification substantielle » ;
- l'intégration des nouvelles exigences liées aux technologies numériques et à la cybersécurité.

Remarques et recommandations

Remarque 1 : mise en œuvre proportionnée des exigences de cybersécurité

L'introduction d'exigences explicites en matière de cybersécurité constitue une évolution nouvelle du cadre réglementaire. La FER Genève souligne l'importance d'une mise en œuvre qui tienne compte de la taille des entreprises et de la complexité réelle des produits.

La FER Genève recommande que les autorités veillent à ce que les entreprises bénéficient d'une guidance claire sur l'interprétation de ces exigences. Les organismes d'évaluation de la conformité devront disposer des compétences nécessaires pour évaluer la conformité aux nouvelles exigences de cybersécurité. Les exigences posées aux fabricants ne doivent pas conduire à une responsabilité disproportionnée pour des risques qui ne sont pas raisonnablement maîtrisables.

Remarque 2 : clarifications sur les définitions et les cas limites

La FER Genève recommande que les nouvelles définitions introduites par l'ordonnance, notamment celles figurant à l'annexe 1, soient complétées par des documents d'accompagnement opérationnels. Il serait utile que ces documents précisent les distinctions entre machines, produits connexes et quasi-machines, ainsi que les critères permettant de déterminer si une adaptation constitue une modification substantielle.

Remarque 3 : coordination avec les autres réglementations applicables

La FER Genève relève que le règlement sur les machines interagit avec plusieurs autres législations en matière de sécurité et de conformité des produits. Elle recommande l'élaboration d'un document de synthèse clair en langue française qui aide les entreprises à comprendre comment articuler les différentes obligations réglementaires applicables à leurs produits.



Conclusion

La FER Genève soutient favorablement la révision totale de l'ordonnance sur les machines, indispensable pour préserver la compétitivité de l'industrie suisse et maintenir un accès fluide aux marchés suisse et européen. Les remarques ci-dessus visent à améliorer les conditions de mise en œuvre pour les entreprises genevoises.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Arnaud Bürgin
Secrétaire général

Pierre-Alexandre Prévost
Secrétaire patronal Industrie et Innovation
FER Genève